

GLAZIK CONDUITE

AUTO - BOITE AUTOMATIQUE – MOTO – AM – REMORQUE - BATEAU

Lieu de la formation :

La formation est organisée au sein d'une de nos écoles de conduite (selon la demande), coordonnées en pied de page.

En début de matinée et d'après-midi, une feuille d'émargement vous sera donnée à signer attestant de votre assiduité. Et en cas de manque d'assiduité, l'attestation de formation ne vous sera pas délivrée.

En cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant apparaître la consommation de produits psychoactifs ou d'alcool ou en cas de non respect des horaires, vous pourrez être exclus de la formation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé à l'auto-école.

Votre auto-école doit déclarer la formation en Préfecture au plus tard 8 jours avant la date prévue. En conséquence, tout désistement dans les 8 jours ouvrés ne pourra donner lieu à un quelconque report ou remboursement, sauf cas de force majeure.



L'accessibilité pour tous :



Glazik Conduite (Agrément : E0602964920) 1 rue du Général de Gaulle, 29510 Briec
Dispose de locaux conforme à l'accueil de personnes en situation de handicap,



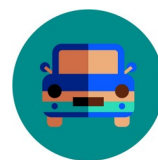
Suivez nous
Sur nos pages



Ne pas jeter sur
la voie publique

GLAZIK CONDUITE

AUTO - BOITE AUTOMATIQUE – MOTO – AM – REMORQUE - BATEAU



Stage Post-Permis Conducteur novice

Le stage est organisé sur une journée pleine, 4h le matin et 3h l'après-midi
Les réservations doivent être faites 1 mois à l'avance,
Et est limitée au nombre de 12 participants maximum.

Tarif TTC, pour un forfait de 7h & la déclaration en préfecture : 120 €

Mode de règlement :

Paiement comptant
 au début de la formation,
 Il est demandé d'arriver 15min avant.

Pièces à fournir :

- la copie de la pièce d'identité,
- la copie du permis (recto verso),
- un justificatif de domicile

A compter du 1er janvier 2019 les conducteurs novices (avec le A derrière !) auront la possibilité de suivre une formation complémentaire, sur la base du volontariat, pour réduire la durée de la période probatoire.

La formation peut être suivie **entre le sixième et le douzième mois après l'obtention du permis** de conduire.

En effet, lorsqu'on décroche le permis de conduire, celui-ci est crédité de 6 points seulement. Et **si aucune infraction entraînant un retrait de point** n'a été commise depuis l'obtention (si c'est le cas celui-ci sera exclu de la formation, et ne pourra faire valoir un remboursement de celle-ci) le permis probatoire est crédité de 2 points supplémentaires par année sur une période de 3 ans. Si le permis a été passé dans le cadre de la conduite accompagnée (ou apprentissage anticipé de la conduite), le permis est alors crédité de 3 points par an sur une période de 2 ans.

Tarif TTC, SIRET : 308 198 050 00046 - Tarif valable jusqu'au 30/06/2025

GLAZIK CONDUITE

AUTO - BOITE AUTOMATIQUE – MOTO – AM – REMORQUE - BATEAU

Programme et déroulement :

Eh bien si le titulaire d'un premier permis de conduire a suivi la formation complémentaire le délai probatoire est réduit d'une année et le permis de conduire est majoré de deux points au terme de la première année du délai probatoire.

En sommes, le délai probatoire qui est normalement de 3 ans, passe à 2 ans avec 2 points de rajoutés à leur 6 points initiaux la première année, puis 4 points la seconde et dernière année de probatoire.

L'objectif est d'encourager les conducteurs novices à continuer de se former en vue de rester des conducteurs responsables et vigilants. Il est également essentiel de renforcer les compétences acquises par les conducteurs depuis le début de leur apprentissage de la conduite.

C'est essentiel car une accidentalité particulièrement élevée est observée au cours des premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. Effet, près de 25% des accidents de la route ayant entraînés des blessures ou des morts sont commis par des conducteurs novices. Les formations post permis sont l'occasion d'engager auprès des jeunes conducteurs une démarche de réflexion sur leurs comportements et leur perception des risques.

Les avantages de la formation complémentaire pour les conduites accompagnées

Si le titulaire du permis de conduire a bénéficié de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et qu'il a suivi la formation complémentaire, le délai probatoire de deux ans est réduit de six mois.

Le permis de conduire est alors majoré de trois points à la fin de la première année du délai probatoire, puis 3 points 6 mois après.

« Au terme du délai probatoire réduit, le nombre de points affectés au permis est égal au nombre maximal de points, à savoir 12 »

La durée de la formation post permis jeune conducteur
La formation complémentaire des conducteurs novices est rapide, elle dure une journée seulement (7 heures) et s'effectue en groupe afin que chacun partage son expérience.

Quand suivre la formation Post-permis?

La formation visant à réduire le délai de la période probatoire peut être suivie **entre le sixième et le douzième mois après l'obtention du permis** de conduire.

A qui s'adresse cette formation?

Cette formation s'adresse **aux titulaires d'un permis voiture** qu'ils aient suivi une formation traditionnelle, une formation au permis boîte automatique ou en conduite accompagnée. Mais elle concerne aussi **les titulaires d'un permis 2 roues**(A1 ou A2).

Le programme de la formation post permis pour les jeunes conducteurs

Un module général qui précise les enjeux de cette formation complémentaire ;

Un ou plusieurs modules spécialisés afin de permettre aux conducteurs ayant une faible expérience de conduite de percevoir davantage les risques et mieux connaître les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés

Qui anime ce type de formation complémentaire

Cette formation post permis est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner.
L'enseignant a suivi préalablement une formation spécifique.

Qui propose et anime ce type de formation complémentaire

Cette formation est dispensée dans les écoles de conduite ou les associations agréées par la préfecture de leur département.

Ces établissements et associations doivent disposer d'un label de qualité prévu par arrêté du ministre chargé de la sécurité ou d'une équivalence. L'établissement qui propose cette formation est régulièrement audité afin de s'assurer de la qualité de services proposés et des prestations délivrées.

GLAZIK CONDUITE

AUTO - BOITE AUTOMATIQUE – MOTO – AM – REMORQUE - BATEAU

Finalité de la formation

L'école de conduite délivre une attestation de suivi de cette formation complémentaire.

La formation est découpée en 9 séquences :

Le matin

- Séquence 1, durée de 10 min,

La présentation de la formation (les objectifs, le cadre pédagogique, les horaires, le cadre réglementaire), les candidats, et les questions s'il y a.

- Séquence 2, durée 15min,

Un questionnaire est remis aux candidats, se définir en tant qu'individu et usager de la route, une auto-évaluation.

- Séquence 3, durée 35min,

Les candidats sont divisés en plusieurs groupe, afin qu'ils fassent connaissance et échangent leurs expériences entre eux.

- Séquence 4, durée 45min,

Traitement du questionnaire d'auto-évaluation (de la séquence 2), un débat est alors organisé sur les thèmes suivants :

La conduite, Le respect du code, La tolérance, Le téléphone, l'alcool, la drogue, les médicament, avec les statistiques d'accidents et La fatigue

- Séquence 5, durée 1h,

Étude et échange sur la perceptions des risques, se positionner face au risque, la perception des autres, prendre en compte les différents point de vue pour mieux l'appréhender

Visuels avec des photographies, simulations ...
Un débat peut être organisé.

- Séquence 6, durée 1h15,

Étude et échange sur des situations plus complexe, Vue sur les comportements, a l'aide de vidéos par exemple, Un débat peut être organisé.

L'après-midi

- Séquence 7, durée 1h45,

Étude sur la mobilité et les thématiques caractéristiques aux jeunes :

Connaître et anticiper ses déplacements, prendre consciences des influences du contexte, être conscient des conséquences de ses décisions

- Séquence 8, durée 1h,

Étude sur le choix du véhicule, et de la mobilité, Des actions mises en place par la localité, Les avantages et inconvénients de chaque moyen de locomotion (voiture, deux-roues, vélo, bus, covoiturage...).

- Séquence 9, durée 15min,

Bilan de la formation, les engagements de chacun, leur motivation.

Et les modalités administratives.

A l'issue de la formation une attestation de participation vous ai remise,

celle-ci sera à communiquer à votre assurance, et auprès de l'ANTS afin en vue du titre définitif du permis de conduire.

Les fournitures pédagogiques,

comprennent tout ce dont vous aurez besoin durant votre formation, notamment l'attestation de formation. les moyens pédagogiques apportés peuvent être la voiture, la moto, et/ou un simulateur.